

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de CHAUMOUSEY

Les propriétaires fonciers des communes de CHAUMOUSEY et GIRANCOURT, sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de CHAUMOUSEY a décidé dans sa séance du 05 février 2018 de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Par arrêté du 15 février 2018, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

**Du 04 mai au 04 juin 2018 avant 16 h 00**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude d'Impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale, sur le site [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) ainsi que sur support papier et informatique en mairie de CHAUMOUSEY à ses jours et heures d'ouverture habituels :

- mardi de 09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 18 h 00
- mercredi de 08 h 00 à 12 h 00
- jeudi de 09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30
- vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

Monsieur Jacky COCASSE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire.

**Monsieur Jacky COCASSE se tiendra en mairie de CHAUMOUSEY les samedis 26 mai 2018 de 14 h 30 à 18 h 30 et 02 juin 2018 de 09 h 00 à 12 h 00 ainsi que le lundi 04 juin de 14 h 00 à 16 h 00 pour recevoir les observations portant sur les propositions.**

**Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de CHAUMOUSEY ou effectuées sur le site [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) et à l'adresse mail [chaumousey.projet@vosges.fr](mailto:chaumousey.projet@vosges.fr) avant 16 h 00 le 04 juin 2018.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de CHAUMOUSEY, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr).

Suite à l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.

**Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code Rural.**

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - PDT / DAT / Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88.

Le Président du Conseil Départemental



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES**

*PDT / DAT / SAF*

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88